

Bulletin d'histoire politique

Les archives de la Ville de Montréal

Denys Chouinard



Volume 4, numéro 3, printemps 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1063557ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1063557ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
Septentrion

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Chouinard, D. (1996). Les archives de la Ville de Montréal. *Bulletin d'histoire politique*, 4(3), 77–82. <https://doi.org/10.7202/1063557ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1996

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LES ARCHIVES DE LA VILLE DE MONTRÉAL¹

Denys Chouinard

*Chef de la Section des archives
Ville de Montréal***Introduction**

De nos jours, on ne voit pas un archiviste québécois sans sa *Loi sur les archives*. Et pour cause, ce texte fait obligation à quelque 3500 organismes publics et parapublics, incluant le secteur municipal, de gérer leurs archives. De plus, pour éviter tout malentendu, le législateur a défini le mot archives; il parle de «l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale²».

Pour s'assurer que les documents de l'administration quotidienne ne soient pas exclus, la loi précise qu'elle vise autant les documents historiques entendus au sens traditionnel d'archives que les documents actifs («couramment utilisés à des fins administratives ou légales») et les documents semi-actifs («occasionnellement utilisés à des fins administratives ou légales³»). Enfin, pour contrôler la bonne application de sa loi, le Gouvernement impose dans les termes suivants la production d'un calendrier de conservation: «Tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés⁴».

Au moment de l'adoption de la loi sur les archives (1983), il existait déjà une longue tradition de fréquentation des archives de la Ville de Montréal par les historiens. À preuve, au début du siècle, Victor Morin plaidait, au nom des chercheurs, la cause de la création d'un service des archives à la Ville de Montréal; il obtint gain de cause en 1913. Plus près de nous, à la fin des années 1980, les historiens se manifestaient une fois de plus, par l'intermédiaire cette fois de l'Institut d'histoire de l'Amérique française; il en

a résulté, à compter de 1989, une réorganisation majeure des archives de Montréal.

À la suite des travaux réalisés depuis les cinq dernières années, nous sommes heureux de brosser aujourd'hui le tableau des changements survenus à la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA) de la Ville de Montréal. Le présent exposé veut confirmer le renouveau des relations entre les chercheurs et nous, en plus de présenter sommairement nos archives et de lancer officieusement notre principal instrument de recherche, le *Guide des archives de la Ville de Montréal*.

La Ville de Montréal et ses archives

Il n'est pas inutile de rappeler que l'incorporation de la Cité de Montréal remonte à 1832 et, qu'en conséquence, la production d'archives à la Ville de Montréal débute en juin 1833, avec la première réunion du Conseil municipal. Avant cette date, il n'existe que quelques documents, soit les procès-verbaux des juges de paix chargés par Québec, entre 1796 et 1833, de gérer le territoire. En 160 ans d'histoire, les archives de l'administration municipale ont évidemment beaucoup voyagé. Entre autres endroits, elles sont passées par l'édifice de l'aqueduc et le marché Bonsecours avant d'aboutir à l'Hôtel de ville actuel de la rue Notre-Dame. Malheureusement, tout au long du XIX^e siècle, personne n'assumait la fonction d'archiviste de la Ville.

Mais en 1913, à la suite de demandes répétées des avocats de la Ville ainsi que des historiens, on crée enfin le service des archives de la Ville de Montréal. Les premiers déploraient qu'on ne retrouve pas les documents nécessaires à la défense des intérêts de la Ville et les seconds invitaient à la sauvegarde d'un patrimoine riche et indispensable. Pour inscrire définitivement son initiative dans la réalité, la Ville complétait, en 1921, une chambre forte sous le parterre est de l'Hôtel de ville. Elle y plaçait les procès-verbaux et les dossiers de résolution du Conseil municipal ainsi que les archives de municipalités annexées. En somme, elle y logeait l'ensemble de ses documents de décision de l'époque. Et heureusement qu'elle le fit, puisque un an plus tard, soit en 1922, un incendie détruisait entièrement l'Hôtel de ville, à l'exception du contenu de la chambre forte.

En matière de renouveau de l'administration municipale, il importe de souligner celui survenu sous le régime du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). Le secrétaire général de l'époque, Pierre LeFrançois, a approuvé le projet de restructuration complète des archives. À compter de 1989, on a procédé à la «professionnalisation» des archives montréalaises.

On a d'abord créé, au sein du secteur des archives rebaptisé Division de la gestion de documents et des archives, les trois sections suivantes: section de la gestion de documents, section des archives, section du microfilm et des dépôts de documents. On s'est tourné ensuite vers d'autres services d'archives pour compléter les effectifs: trois nouveaux cadres dont deux en provenance de Saint-Laurent et un de l'Université de Montréal, quatre professionnels dont deux issus de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal, un de la Confédération des syndicats nationaux et une de l'École des Hautes Études commerciales.

Développement du corpus

Depuis 1990, le développement du corpus des archives de la Ville de Montréal s'inspire directement d'un énoncé d'orientations⁵ qui a été distribué en même temps que notre rapport annuel⁶ de 1992. Ce texte a été endossé par le secrétaire général de la Ville et il a été communiqué à tous les directeurs de service. Essentiellement, on y interdit de disposer de quelque document que ce soit sans approbation préalable. On fait obligation de gérer tous les documents administratifs, soit de les classer et de régler leur sort par l'adoption de règles de conservation⁷ qui diront s'ils doivent être transférés ou détruits. Le même texte fait état des documents historiques et parle de leur transfert, de leur traitement, de leur conservation et de leur diffusion.

Le développement du corpus des archives de la Ville va également s'inspirer de notre politique d'acquisition de fonds d'archives privées⁸. Cette dernière stipule que nous nous intéressons aux catégories suivantes d'archives privées: archives personnelles des élus et du personnel politique de la Ville de Montréal, archives d'employés ou de groupes syndicaux, archives de formations ou de partis politiques municipaux, archives d'organismes municipalisés ou annexés, archives d'organismes privés au rôle complémentaire à celui de la Ville de Montréal. Soulignons en guise d'exemples quelques acquisitions en cours ou projetées: la collection de photos de la Ville de Montréal comprenant 800 000 pièces, les archives de la Corporation des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal et celles du Palais de la Civilisation.

Fonds et collections

Que retrouve-t-on dans les archives de la Ville de Montréal? On peut dire globalement qu'elles couvrent entre trois et quatre kilomètres linéaires de documents et qu'elles sont regroupées en 151 fonds et collections répartis

en 91 fonds d'archives institutionnelles sous la cote VM et 60 fonds d'archives privées sous la cote P. Parmi les séries qu'on y trouve, certaines sont complètes: les procès-verbaux des instances décisionnelles, les dossiers de résolutions du Conseil municipal et du Comité exécutif (1300 mètres linéaires), les rôles d'évaluation foncière, les règlements municipaux (10 000 pièces) et les fonds d'archives de municipalités annexées par Montréal. D'autres séries sont partielles, mais tout de même fort intéressantes: les archives imprimées, les coupures de presse depuis 1930 et les dossiers de personnel depuis 1900.

Si l'on regarde de plus près les fonds d'archives institutionnelles, on peut les présenter en résumé de la façon suivante: archives de 14 services municipaux, 72 comités et commissions, sous-comités et offices, cinq instances décisionnelles supérieures, soit le Conseil municipal depuis 1833, le Bureau des commissaires de 1910 à 1918, la Commission administrative de 1918 à 1921 et le Comité exécutif depuis 1921. Parmi les nombreux fonds de comités, il est intéressant d'en mentionner quelques-uns par sujet. À propos de santé publique et de logement, la Commission sur le fonctionnement du service des ambulances (VM22), l'Office municipal de l'habitation salubre, 1957-1961 (VM54). Concernant les infrastructures, la Commission des marchés publics, 1840-1910 (VM41), la Commission de l'éclairage, 1848-1910 (VM50), la Commission de l'aqueduc, 1850-1917 (VM47). En matière de culture et de loisirs, le Comité du Troisième centenaire de Montréal, 1942 (VM12), le Comité du golf municipal, 1960-1967 (VM53), le Comité des terrains de jeux, 1944-1954 (VM23). Enfin, en relation avec l'économie, la Commission industrielle du chômage, 1930-1932 (VM14).

Nos fonds d'archives privées se résument ainsi: 29 fonds de municipalités annexées par Montréal et 31 fonds de personnes et organismes liés de près aux activités de la Ville de Montréal. Entre autres exemples, les archives de municipalités telles Côte-de-la-Visitation, Pointe-aux-Trembles, Saint-Henri, Maisonneuve, Rivière-des-Prairies, Saint-Michel. Signalons aussi les archives des commissions d'enquête Cannon et Caron, le fonds de la Montreal Water and Power Co. et les documents de Joseph-Émile Vanier, ingénieur du début du siècle spécialisé dans les questions d'aqueduc.

Instruments de recherche

Pour se retrouver dans une telle masse, il faut bien sûr des instruments de recherche. L'instrument obligé et de première ligne est la description sommaire et provisoire. Celle-ci est constituée de formules de transfert où

l'on trouve un résumé à grands traits de chaque boîte d'archives. Bien que bref, cet instrument offre l'avantage considérable de donner accès rapidement à des archives récemment arrivées à la DGDA.

Dans une deuxième étape, les archivistes mettent au point des répertoires ou des inventaires élaborés lors du traitement définitif des fonds d'archives. Dans les premiers, les documents sont décrits par dossier, alors que les inventaires fournissent des descriptions à la pièce⁹. Pour notre série la plus volumineuse et la plus importante, nous disposons d'un index pour l'ensemble des résolutions du Conseil municipal et du Comité exécutif. Ce travail de longue haleine a été réalisé par nos prédécesseurs au cours des dernières décennies.

Mais dans la hiérarchie des instruments de recherche, il en est un d'ordre tout à fait général et qui sert de porte d'entrée. Il s'agit du *Guide des archives de la Ville de Montréal*. D'ici à la fin de l'automne, il sera publié et envoyé gratuitement aux destinataires de nos publications¹⁰. Le guide en question comprendra une description générale de chaque fonds en conformité avec les règles pour la description des documents d'archives (RDDA). Le tout sera complété par une introduction, un index et une bibliographie.

Renseignements pratiques

Les chercheurs désireux de consulter les archives de la Ville de Montréal pourront se présenter du lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 heures à 16 h 30, au 275, rue Notre-Dame Est, bureau S1.07¹¹. Cette salle de consultation se trouve pour l'instant au sous-sol de l'Hôtel de ville en attendant un déménagement au rez-de-chaussée. À ce moment, nous redéfinirons notre salle de consultation en la réservant strictement à la consultation des archives et en logeant ailleurs le comptoir des règlements municipaux.

Nous vous invitons enfin, avant d'entreprendre toute recherche dans nos archives, à communiquer au préalable avec l'un de nos professionnels. Il s'agit d'Hélène Charbonneau (514 872-8298) et de Mario Robert (514 872-2579). Ils ont comme mandat de guider les chercheurs tout au long de leurs travaux.

Notes

1. Le texte qui suit reprend la communication que nous avons donnée au dernier congrès de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, à Chicoutimi, le 30 septembre 1994. Le congrès s'intitulait «Société et développement: regards interdisciplinaires».
2. Gouvernement du Québec, *Loi sur les archives*, L.R.Q., chapitre A-21.1, à jour le 13 janvier 1988, article 2.

3. *Idem.*
4. *Ibid.*, article 7.
5. Ville de Montréal, Service du greffe, Division de la gestion de documents et des archives. *Énoncé d'orientations en matière de gestion de documents et d'archives*, Montréal, Ville de Montréal, septembre 1993, 51 p.
6. Ville de Montréal, Service du greffe, Division de la gestion de documents et des archives. *Rapport annuel 1992* (avec rétrospective 1989-1991), Montréal, Ville de Montréal, 1993, 50 p. Quant au rapport annuel 1993, il a été expédié en novembre 1994.
7. Au 30 août 1994, nous comptons 1283 règles de conservation pour l'ensemble des documents de la Ville de Montréal.
8. *Énoncé d'orientations*, annexe 1.
9. La pièce constitue la plus petite unité en archivistique. Par exemple, une lettre dans un dossier de correspondance.
10. On peut faire inscrire son nom sur la liste d'envoi de nos publications en communiquant avec Lise Faille au (514) 872-2678. On peut aussi nous écrire à: Division de la gestion de documents et des archives, a/s Lise Faille, Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau 16, Montréal (Québec), H2Y 1C6.
11. En venant par le métro, descendre à la station Champ-de-Mars.